



Réf. Farde e-Assemblées : 2358941

N° OJ : 23

Projet d'Arrêté - Conseil du 21/09/2020

**Objet :** Dépense supplémentaire pour l'octroi de la prime communale pour la stérilisation des chats et des chiens domestiques.

Le Conseil communal,

Vu l'article 117 de la nouvelle loi communale ;

Vu la loi du 14 novembre 1983 relative au contrôle de l'octroi et de l'emploi de certaines subventions ;

Considérant :

Que dans le cadre de la stratégie du bien-être animal en milieu urbain, la Ville octroie aux propriétaires bruxellois de chats et de chiens domestiques une prime communale pour la stérilisation de leur animal par un vétérinaire.

Qu'à cette fin, un règlement a été adopté par le Conseil communal le 9 septembre 2019 et approuvé par l'Autorité de tutelle le 17 octobre 2019.

Que, par ailleurs, un budget de 7.000,00 EUR sur l'article 87506/33101 pour 2020, compensé par un subside régional de 5.000,00 EUR a été approuvé par le Conseil communal le 9 décembre 2019.

Qu'étant donné le succès rencontré par cette prime et le nombre de dossiers introduits auprès de l'administration jusqu'à ce jour, le budget prévu pour l'année entière est déjà épuisé.

Considérant qu'un montant de 5.000,00 EUR serait suffisant pour couvrir la dépense engendrée par la liquidation des primes « stérilisation » jusqu'à la fin de l'année 2020 et que ce montant est disponible à l'article 87605/33202.

Sur proposition du Collège des Bourgmestre et Echevins,

Arrête :

Article 1er : Le principe d'une dépense supplémentaire de 5.000,00 EUR pour l'octroi de la prime communale « stérilisation des chats et des chiens domestiques », est adopté.

Article 2 : La dépense supplémentaire de 5.000,00 EUR sur l'article 87506/33101 du budget ordinaire 2020 est approuvé.

Article 3 : Le financement de la dépense dont question à l'article 2 par la trésorerie est approuvé.

Article 4 : La mise en liquidation des primes au fur et à mesure de l'introduction des demandes et après examen de leur conformité par l'administration est approuvé.

Annexes :

